



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-01

OBJET

**Recours au vote à bulletin
secret**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose que, conformément à la délibération N° 2014-05-22-07 du 22 mai 2014, il est proposé de procéder à l'élection des membres des commissions par vote à bulletin secret ou à main levée :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Déplacements et transports
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Habitat
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication
- Comité de suivi énergie et développement durable
- Comité de suivi environnement, politique de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

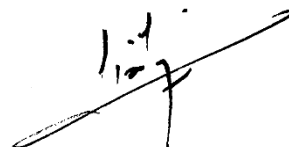
Le conseil communautaire :

- **Renonce au vote à bulletin secret pour procéder à l'élection de ses commissions et comités de suivi.**

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-02

OBJET

**Election des membres de la
commission économie,
emploi, tourisme**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission économie / emploi / tourisme.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission économie / emploi / tourisme avec les élus suivants :

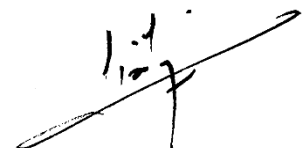
- François BESOMBES
- Alain ECHIVARD
- Michelle LEMONNIER
- Josette RAZER
- Nicole ZIEGLER
- Bruno QUILLIVIC
- Laëtitia BOIDIN
- Maguy BAQUE
- Claude DROUGLAZET
- Valérie RANNOU
- Yves JEANNES
- Michelle HELWIG
- Gérard MARTIN
- Jean-Marie LEBRET
- Jean-Claude LEBRESNE
- Bruno ACCART
- Norbert BOURGEOIS
- Guy PAGNARD
- Charles LE BIHAN
- Olivier BELLEC
- Brigitte BANDZWOLEK
- Michel DION

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-03

OBJET

**Election des membres de la
commission finances,
ressources humaines,
marchés publics**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission finances, ressources humaines, marchés publics.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission finances / ressources humaines / marchés publics avec les élus suivants :

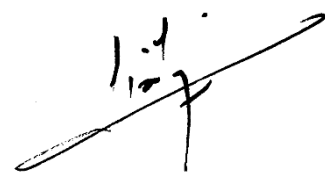
- Laëtitia BOIDIN
- Alain NICOLAS
- Michelle LEMONNIER
- Gaël LE MEUR
- Claude DROUGLAZET
- Xavier CALVARIN
- René LE BARON
- Michelle HELWIG
- Gérard MARTIN
- Jean-Marie LEBRET
- Jean-Claude LEBRESNE
- Bruno ACCART
- Andrée SALOMON
- Jacques FRANCOIS
- Guy PAGNARD
- Michel COTTEN
- Olivier BELLEC
- Michel DION
- Brigitte BANDZWOLEK

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-04

OBJET

**Election des membres de la
commission mutualisation
et gestion des équipements
communautaires**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission mutualisation et gestion des équipements communautaires

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission mutualisation et gestion des équipements communautaires avec les élus suivants :

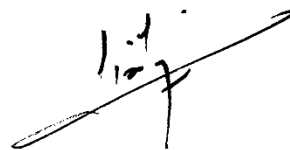
- Xavier CALVARIN
- Nicole ZIEGLER
- Bruno QUILLIVIC
- Marie TALBOT
- Jean-Michel LE NAOUR
- Michelle HELWIG
- Albert HERVET
- Jean-Marie LEBRET
- Bruno ACCART
- Andrée SALOMON
- Guy PAGNARD
- Michel COTTEN
- Olivier BELLEC
- Muriel LE GAC

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-04

OBJET

**Election des membres de la
commission déplacements
et transports**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission déplacements / transports.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission déplacements et transports avec les élus suivants :

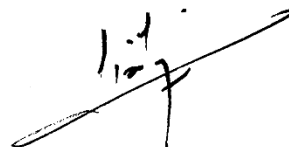
- François BESOMBES
- Nicole ZIEGLER
- Josette RAZER
- Gaël LE MEUR
- Valérie RANNOU
- André FICHOU
- Maryvonne JAFFREZOU
- Corinne CADORET
- Bruno ACCART
- Norbert BOURGEOIS
- Daniel CARDUNER
- Isabelle LE BRIGAND
- Charles LE BIHAN
- Régine SCAER JANNEZ

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-06

OBJET

**Election des membres de la
commission habitat**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39

- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission habitat.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission habitat avec les élus suivants :

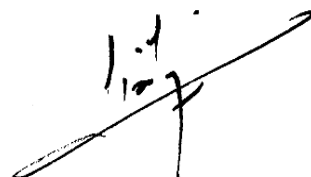
- Marie TALBOT
- Annie CREMERS
- Josette RAZER
- Nicole ZIEGLER
- René LE BARON
- Yves JEANNES
- Maryvonne JAFFREZOU
- Andrée SALOMON
- Norbert BOURGEOIS
- Daniel CARDUNER
- Sophie GOAER
- Isabelle LE BRIGAND
- Annick BERNARD
- Dominique DERVOUT
- Régine SCAER JANNEZ

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-07

OBJET

**Election des membres de la
commission cohésion
sociale et politique de la
ville**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39

- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission cohésion sociale / politique de la ville.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,

Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission cohésion sociale et politique de la ville avec les élus suivants :

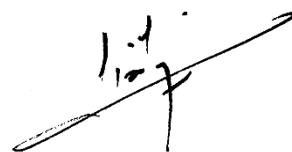
- Marie TALBOT
- Annie CREMERS
- Alain ECHIVARD
- Nicole ZIEGLER
- René LE BARON
- André FICHOU
- Albert HERVET
- Jean-Claude LEBRESNE
- Andrée SALOMON
- Sandrine APRILE
- Jacques FRANCOIS
- Annick BERNARD
- Muriel LE GAC

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-08

OBJET

**Election des membres de la
commission environnement**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission environnement.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

■ Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission environnement comme suit :

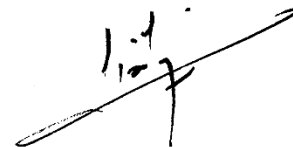
- Maguy BAQUE
- Michelle LEMONNIER
- Gaël LE MEUR
- Jean-Michel LE NAOUR
- Michelle HELWIG
- Gérard MARTIN
- Daniel CARDUNER
- Sophie GOAER
- Jacques FRANCOIS
- Annick BERNARD
- Dominique DERVOU
- Michel DION

■ Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-09

OBJET

**Election des membres de la
commission aménagement
de l'espace, aménagement
numérique, systèmes
d'information**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission aménagement de l'espace, aménagement numérique, systèmes d'information

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

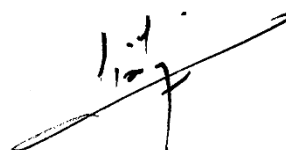
- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission aménagement de l'espace, aménagement numérique, systèmes d'information comme suit :
 - Xavier CALVARIN
 - Gaël LE MEUR
 - François BESOMBES
 - Jean-Michel LE NAOUR
 - Yves JEANNES
 - Albert HERVET
 - Corinne CADORET
 - Norbert BOURGEOIS
 - Sophie GOAER
 - Guy PAGNARD
 - Michel COTTEN
 - Dominique DERVOUT
 - Régine SCAER JANNEZ

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-10

OBJET

**Election des membres de la
commission gestion des
musées, politique culturelle,
multimédia, communication**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39

- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres de la commission gestion des musées, politique culturelle, multimédia, communication.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition de la commission gestion des musées, politique culturelle, multimédia, communication comme suit :

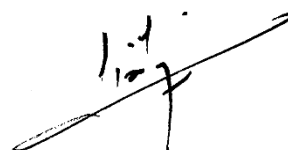
- Laëtitia BOIDIN
- Maguy BAQUE
- Annie CREMERS
- Alain ECHIVARD
- Gaël LE MEUR
- Josette RAZER
- Jean-Michel LE NAOUR
- Valérie RANNOU
- André FICHOU
- Gérard MARTIN
- Jean-Marie LEBRET
- Jean-Claude LEBRESNE
- Andrée SALOMON
- Sandrine APRILE
- Jacques FRANCOIS
- Charles LE BIHAN
- Michel DION
- Muriel LE GAC

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-11

OBJET

**Election du comité de suivi
énergie et développement
durable**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39
- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DU-JAFFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres comité de suivi énergie et développement durable.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,

Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition du comité de suivi énergie et développement durable comme suit :

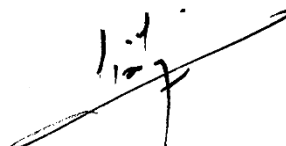
- Alain ECHIVARD
- Michelle LEMONNIER
- Jean-Michel LE NAOUR
- Valérie RANNOU
- Yves JEANNES
- Corinne CADORET
- Sophie GOAER
- Norbert BOURGEOIS
- Guy PAGNARD
- Annick BERNARD

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 26 MAI 2016

Département du Finistère
Arrondissement de
Quimper

**CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Réf. 2016/05/26-12

OBJET

**Election du comité de suivi
environnement, politique
de l'eau, milieux
aquatiques et SPANC**

Nombre de conseillers

En exercice :

- voix délibérative 45

Présents :

- voix délibérative 39

- pouvoirs 04

Votants : 43

Par suite d'une convocation en date du 19 mai 2016, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération, se sont réunis à Concarneau le 26 mai 2016 à 18h30 sous la présidence de Monsieur André FIDELIN, Président.

Étaient présents

B. ACCART, B. BANDZWOLEK, O. BELLEC, F. BESOMBES, A. BERNARD, L. BOIDIN, N. BOURGEOIS, C. CADORET, X. CALVARIN, D. CARDUNER, M. COTTEN, A. CREMERS, M. DION, C. DROUGLAZET, A. ECHIVARD, A. FICHOU, A. FIDELIN, J. FRANCOIS, S. GOER, A. HERVET, R. LE BARON, I. LE BRIGAND, M. HELWIG, Y. JEANNES, C. LE BIHAN, M. LE DUJAFREZOU, JM. LE NAOUR, JC. LEBRESNE, JM. LEBRET, G. LE MEUR, M. LEMONNIER, G. MARTIN, A. NICOLAS, B. QUILLIVIC, J. RAZER, A. SALOMON, R. SCAER JANNEZ, M. TALBOT, et N. ZIEGLER.

Absents excusés ayant donné pouvoir

M. LE GAC (pouvoir donné à O. BELLEC),
S. APRILE (pouvoir donné à Sophie GOAER),
G. PAGNARD (pouvoir donné à Jacques FRANCOIS),
D. DERVOUT (pouvoir donné à Régine SCAER JANNEZ).

Absents excusés

V. RANNOU, M. BAQUÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance

M. Charles LE BIHAN

M. FIDELIN expose qu'en application de la délibération du 12 mai 2016, qui définit les nouveaux principes de composition des commissions créées en vertu de l'article L 2121-22 du CGCT et visant à une mise en conformité de la composition des commissions par rapport au jugement du Tribunal administratif de Rennes en date du 1^{er} avril 2016, il convient de réélire les membres des commissions et comités de suivi de CCA, en veillant à ce que toutes les « tendances de l'assemblée » puissent, si elles le souhaitent, y être représentées.

En effet, cet article L 2121-22 du CGCT précise que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

CCA disposait de 2 mois pour se conformer au jugement, soit jusqu'au 31 mai 2016.

Les instances suivantes sont concernées :

Commissions :

- Economie, emploi, tourisme
- Finances, ressources humaines, marchés publics
- Mutualisation et gestion des équipements communautaires
- Transport et déplacements
- Habitat
- Cohésion sociale et politique de la ville
- Environnement (déchets, entretien des rivières, SPANC -Service Public d'Assainissement Non Collectif-, SAGE -Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux-)
- Aménagement de l'Espace, aménagement numérique et systèmes d'informations
- Gestion des Musées, politique culturelle, multimédia et communication

Comités de suivi :

- Energie et développement durable
- Politiques de l'eau, milieux aquatiques et SPANC

La méthode suivante a été validée par le conseil communautaire du 12 mai 2016 :

- Afin de recomposer les commissions, un courrier a été adressé à l'ensemble des conseillers communautaires pour leur demander leur souhait d'intégrer les différentes commissions. Une liste a été préparée sur cette base, ainsi que sur des modifications actées lors du bureau communautaire.
- Afin de permettre jusqu'à la veille de l'élection, à d'autres tendances de s'exprimer, il a prévu de permettre jusqu'à la veille du présent conseil communautaire un dépôt de listes selon les modalités suivantes : dépôt des listes au plus tard à 17h au siège de CCA (1 rue Victor Schœlcher, à Concarneau) : liste de noms avec signature des personnes engagées sur la liste, remise contre récépissé.

Aucune liste n'a été déposée.

Sur la base d'une liste unique ainsi constituée, il est procédé à l'élection des membres comité de suivi environnement, politique de l'eau, milieux aquatiques et SPANC.

Considérant la délibération n° 2016/05/12-23 du 12 mai 2016 sur les principes de composition des commissions,
Suite à l'avis favorable du bureau du 17 mai 2016,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- Adopte, à compter du 1^{er} juin 2016, la composition du comité de suivi environnement, politique de l'eau, milieux aquatiques et SPANC comme suit :

- Michelle LEMONNIER
- Jean-Michel LE NAOUR
- Michelle HELWIG
- Gérard MARTIN
- Norbert BOURGEOIS
- Bruno ACCART
- Jacques FRANCOIS
- Annick BERNARD
- Dominique DERVOUT
- Michel DION

- Précise que le Président de CCA est membre de droit de toutes les commissions.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 30 mai 2016

Le Président,
André FIDELIN

